Version française : Page 1
English version : Page 6

Règlement calendrier de l’avent Glisshop 2021

Article 1 : Société organisatrice

1.1 GLISSHOP dont le siège social est situé au 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE, organise une opération sans obligation d'achat du 1 au 25 décembre 2021. Cette opération est ci-après dénommée “l’Opération” ou “le Jeu”.

1.2 L'Opération est intitulée : “Calendrier de l’avent Glisshop 2021” . Elle est visible via les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram et accessible depuis le site internet Glisshop via le lien suivant : https://www.glisshop.com/offre/calendrier-avent.html

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu gratuit est sans obligation d’achat et réservé exclusivement à toute personne physique majeure jouant du 1 décembre à 00h00 jusqu’au 25 décembre 23h59 2021.

Toute personne remplissant cette condition pourra participer au Calendrier de l’avent organisé par Glisshop.

2.2 Sont exclus de toute qualification au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, toute personne physique ne répondant pas aux conditions de participation susmentionnées, l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.
Toute personne ayant utilisée diverses adresses mails pour une même identité, se verra automatiquement disqualifiée.

2.4 La qualification au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la qualification et de l'attribution éventuelle de gratifications. Le refus de la qualification ou de l’une ou plusieurs clauses du présent règlement peut être notifié par courrier, par le joueur, à la société organisatrice, qui assure la disqualification immédiate du joueur en faisant la demande.

Article 3 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- Lot 1 : 1 masque Meije WinterYourLife d'une valeur de 99,90 €
- ∉ Lot 2 : 2 forfaits 1 jour à Peyragudes d'une valeur de 84 €
- ∉ Lot 3 : 1 masque de ski Opsin Clarity Uranium Black Spektris Orange Poc d'une valeur de 129,90 €
- ∉ Lot 4 :
- ∉ Lot 5 : 1 sweat taille M noir Faction d'une valeur de 90 €
- ∉ Lot 6 : 2 forfaits 1 jour à Cauterets d'une valeur de 78 €
- ∉ Lot 7 : 1 doudoune chauffante sans manche avec powerbanks Therm-ic d'une valeur de 219 €
- ∉ Lot 8 : 2 forfaits 1 jour à Piau-Engali d'une valeur de 77 €
- ∉ Lot 9 : 1 casque Brigade Black taille M d'une valeur de 80 €
- ∉ Lot 10 :
- ∉ Lot 11 : 2 forfaits 1 jour Grand Tourmalet d'une valeur de 94 €
- ∉ Lot 12 : 1 DVA Guide BT Black Diamond d'une valeur de 400 €
- ∉ Lot 13 : 1 carte cadeau Glisshop d'une valeur de 100 €
- ∉ Lot 14 : 1 masque Cosmic Salomon d'une valeur de 80 €
- ∉ Lot 15 :
- ∉ Lot 16 :
- ∉ Lot 17:
- ∉ Lot 18 :
- ∉ Lot 19 :
- ∉ Lot 20 : 2 forfaits 1 jour à Luz-Ardiden d'une valeur de 72 €
- ∉ Lot 21 :
- ∉ Lot 22 :
- ∉ Lot 23 :
- ∉ Lot 24 :
- ∉ Lot 25 :
- ∉ Lot 26 :
- ∉ Lot 27 :
- ∉ Lot 28 :
- ∉ Lot 29 :
- ∉ Lot 30 :
- ∉ Lot 31 :
- ∉ Lot 32 :

Attention les visuels des produits indiqués aux gagnants sont susceptibles de varier.

Article 4 : Comment jouer au "Calendrier de l'avent" ?

4.1 Les joueurs doivent remplir le formulaire d'inscription et ils sont invités à jouer sur une case correspondant à la date à laquelle ils participent au jeu.
Exemple : le 1er décembre ils sont invités à jouer sur la case du 1er décembre.
A l'issue de la participation, les joueurs connaissent directement s'ils ont gagné ou perdu.

4.2 Les joueurs peuvent participer 1 fois par jour durant toute la durée de l'opération mais ils ne peuvent gagner qu'une seule fois.

Article 5 : Désignation des gagnants et répartition des lots.

5.1 A chaque participation, un tirage au sort est effectué et détermine un gagnant ou un perdant.

5.2 Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

5.3 Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Le gagnant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur, à l'adresse email enregistrée lors de la participation au jeu. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 8 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

5.4 Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses noms, prénoms, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publipromotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

5.5 Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Le qualifié autorise toutes les vérifications concernant son identité, âge, coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 6 : Acheminement des lots

6.1 Dans le cas où un gagnant ne donnerait pas suite, dans les 8 jours, au mail qui lui sera envoyé par l'organisateur, ce dernier procédera à un second tirage au sort pour désigner un nouveau bénéficiaire du lot concerné et le gagnant initialement désigné ne pourra plus réclamer son gain.

6.2 Le lot ne sera pas interchangeable contre un autre objet (y compris contre le même lot d'une taille ou couleur différente), ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

6.3 La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

7.1 La participation à l'opération «Calendrier de l'avent Glisshop 2021» implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice
ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :
1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement
d'une commande sur le site web www.glisshop.com ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Client/joueur ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la validation d'une commande.
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

7.2 Il est précisé que la société GLISSHOP ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de cette opération. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

7.3 La société organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'opération «Calendrier de l'avent Glisshop 2021» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou lors de la détermination des qualifiés et/ou gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis
des qualifiés du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un qualifié d'utiliser un ou des prête noms fictifs ou
empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque qualifié devant être inscrit à l'Opération sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du qualifié.

7.4 L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger l'Opération ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci.
Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

7.5 L’organisateur se réserve le droit d’exclure définitivement de l’Opération toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait à son bon déroulement.

Article 8 : Règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l’objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l’Organisateur de l’opération à l'adresse suivante : Société GLISSHOP, 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 9 : Données personnelles

9.1 Il est rappelé que pour être qualifiés au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l’acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l’Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l’envoi des prix.

9.2 En application de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs, qualifiés, et gagnants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, ils devront envoyer un courrier à l’adresse suivante :
Société GLISSHOP, 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE
Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l’adresse suivante : GLISSHOP Service Marketing / 67, rue des Varennes 63170 AUBIERE. Et au plus tard quatre vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu’indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Rules of the Glisshop 2021 Advent Calendar

Article 1: Organizing company

1.1 GLISSHOP which Head Office is located at 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE, FRANCE, organises a contest without obligation to purchase, from the 1st to the 25th of December 2021. This contest is referred to as 'the Game' or 'the Offer' in the rules below.

1.2 The Offer is named: "Glisshop 2021 Advent Calendar" . It is visible accessible from social networks like Facebook, Instagram and accessible from Glisshop website : https://www.glisshop.co.uk/offer/advent-calendar.html

Article 2: Participation requirements

2.1 This Game is free of charge and requires no purchase, it is open to any physical person over 18 playing between December 1st, 2021 at midnight (GMT+1) and December 25th 11.59pm (GMT+1).

- Any person complying with these rules is free to join the Game.

2.2 Any physical person who has not met the conditions mentioned hereabove, any staff from the organizing company or partner companies, including family and relatives, and any person under 18 will be excluded from the Game.

2.3 People who have not provided their complete contact details and identity or who have provided inaccurate or false information will be disqualified. Same applies to the persons who refuse the collection, the registration and the use of their nominative information needed for the process of the competition.
Anybody using various email addresses with one same identity will be disqualified.

2.4 The qualification to the Game implies that any participant fully understands and accepts the rules set out here. Failure to observe these rules will result in the cancellation of the participation to the Game. If a person does not wish to be qualified or refuses one or more conditions set out here, the person must notify the organizing company by mail. This will ensure his immediate disqualification upon request.

Article 3: Prizes

The Game offers the following prizes:

- Prize 1: 1 goggles Winter Your Life Meije worth 99,90 €
- Prize 2: 1 Ski pass 2 days at Peyragudes worth 84 €
- Prize 3: 1 Goggles Poc Opsin Clarity Uranium Black Spektris Orange worth 129,90 €
- Prize 4:
- Prize 5: 1 sweat Faction black (M) worth 90 €
- Prize 6: 1 ski pass 2 days at Cauterets worth 78 €
- Prize 7: 1 down jackets with powerbanks worth 219 €
- Prize 8: 1 ski pass 2 days at Piau Engali worth 77 €
- Prize 9: 1 helmet Salomon Brigade Black – M worth 80€
- Prize 10:
- Prize 11: 1 ski pass 2 day at Grand Tourmalet worth 94 €
- Prize 12: 1 DVA Guide BT Black Diamond worth 400 €

- ∉ Prize 13: 1 gift card worth 100€
- ∉ Prize 14: 1 Goggles Cosmic Salomon worth 119 €
- ∉ Prize 15:
- ∉ Prize 16 :
- ∉ Prize 17:
- ∉ Prize 18:
- ∉ Prize 19:
- ∉ Prize 20: 1 ski pass 2 day at Luz-Ardiden worth 72 €
- ∉ Prize 21:
- ∉ Prize 22:
- ∉ Prize 23:
- ∉ Prize 24:
- ∉ Prize 25:
- ∉ Prize 26 :

Photos may differ from the actual product.

Article 4: How to play the Advent Calendar contest

4.1 Each participant must complete a subsribe form. The day they will play for is the day they complete the form.
Example: Completing the form on December 1 means they'll have to play for December 1. You will know straight away if you won or lost.

4.2 Players can play once a day for as long as the Game runs but they can win only once.

Article 5: Determining winners and awarding prizes.

5.1 Winners and losers are designated by a draw.

5.2 Winners will be rewarded with 1 prize only.

5.3 The winner will be designated after the organizing company has checked that his participation was legitimate. The organizing company will contact the winner by email with the email address provided when entering the contest. If the winner does not respond in the 8 days following the email, the organizing company will consider that the winner refuses the prize and the prize will remain the property of the organizing company.

5.4 By accepting his prize, the winner authorises the organizing company to use his first name, last name, city and region for any promotion and advertising on the organizing company's website and on any affiliate support or site. This use is not subject to any form of remuneration other than the prize won.

5.5 The winner must comply with the rules. If he doesn't, he will not be able to receive the prize. The qualified person authorises the organising company to check his identity, age, contact details, address or loyalty and honesty. The organizing company is entitled to require a copy of the winner's ID before shipping the prize. Any information found false or inaccurate

will result in the immediate elimination of the winner and a refund of the prize that was shipped will be required, if applicable.

Article 6: Prizes award

6.1 In case a winner would not respond to the email sent by the organizing company in the 8 following days, the organising company will proceed with a second prize draw to determine a new winner for the prize. The original winner will not be able to claim his prize.

6.2 The prize cannot be exchanged with another item (or with the same item of another colour or size) or with actual money and no partial or full refund can be claimed.

6.3 The value given to the prize is generally the retail price including VAT that is applied at the time the rules are being set. It is given as an indication and may vary. The organizing company cannot be held responsible for any issue/accident that may occur when using the prize. Every brand or product name mentioned was registered by their respective owner.

Article 7: Limit of liability

7.1 The participation to the "Glisshop 2021 Advent Calendar" implies the acknowledge of the specifications of the Internet and its limits, especially regarding technical performances, response time for checking or forwarding information, risk of disruption, and more generally risks involved with any connection and internet transmission, the lack of protection of specific data against their misappropriation and the risks of a potential virus infection. Hence, the organizing company cannot be held responsible for any of the issues pointed out in the following list, this list being non exhaustive.

1. The transmission or reception of any data/information on the Internet;
2. Any malfunction or disruption of the Internet network affecting the process of ordering on the website: www.glisshop.co.uk;
3. A failure in the reception equiment or in the lines of communication;
4. The loss of any mail or email and more generally, the loss of any data;
5. Routing issues;
6. The correct functionning of a software;
7. The consequences of any virus, digital bug, flaw or technical failure;
8. Any damage occuring on a customer's / player's computer;
9. Any failure of any kind, software or hardware, which prevented the order from being processed correctly;
10. Any malfunction of the prizes distributed for the contest, and any possible damage they may cause, direct or indirect.

7.2 It is acknowledged that the company GLISSHOP cannot be held responsible for any damage, direct or indirect, caused by a disruption or a malfunction of any kind or for any reason whatsoever, or for any direct damage that may result from a connection to the site developed for this contest. It is the responsibility of every player to take every appropriate actions to protect his own data and / or software installed on his device from any violation.

7.3 The organizing company can cancel all or part of the "Glisshop 2021 Advent Calendar" if it turns out that fraud has been committed in any form at any time. In this case, the company

has the right not to award the prizes to fraudsters and/or to take legal action in court against them. It cannot be held responsible in any way with respect to the qualified persons for any fraud that was committed. The use of one or more fictitious or borrowed names will be considered as a fraud. Each qualified person must register to the contest with his own unique name. Any fraud will result in the elimination of the qualified person.

7.4 The organizing company reserves the right to, for any reason whatsoever, cancel, delay, interrupt or extend the Game, or amend all or part of the terms and rules set out here, in respect with the Game.
If the organizing company was forced to use this right due to an event beyond its control, it will not be held responsible for it.

7.5 The organizing company reserves the right to exclude from the contest any person with a fraudulent behaviour who may affect the smooth conduct of the Game.

Article 8: Rules

From the date of its start, this Game is subject to the rules set out here. The rules are available, free of charge, to anybody who requests them from the organizing company at the following address: Société GLISSHOP, 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE, France. Stamps used to send a written request for a copy of these rules will be refunded on a slow rate, upon request.

Article 9: Personal data

9.1 It is reminded that to qualify for the Game, players must provide certain personal information (name, address...). This information is stored and saved in a computer file. It is needed for their participation, the determination of winners, the awarding and the shipping of prizes. This information is for the use of the organizing company. It may be passed on to its technical service providers and to the courier ensuring the transit of the prize.

9.2 In application of the french law nr 78-17 of the 6 January 1978 on information technology, data files and civil liberties, players, may they be qualified or winners, have the right to access, amend and delete their personal data. In order to apply this right, they need to send a mail to the following address: Société GLISSHOP, 67 rue des Varennes, 63170 AUBIERE, France.

The refund of the costs incurred for amending and deleting this data will be based on a simple letter weighing less than 20 grams paid at the economy rate.

Article 10: Disputes

These rules are subject to the French Law. Any dispute related to the Game must be submitted in writing to the following address: GLISSHOP Service Marketing / 67, rue des Varennes 63170 AUBIERE, France. This must be done within ninety (90) days following the last day you can participate to the contest. In case of a persistent disagreement about the application or the interpretation of these rules and in the absence of an amicable agreement, any dispute shall be submitted to the Court assignee which will have exclusive jurisdiction.